**Motion déposée en CA**

C’est par une information envoyée vendredi 13 juin que la DSDEN des Bouches-du-Rhône a informé les établissements scolaires d’une nouvelle répartition des postes d’assistant.es socia.ux.les du département 13.

La décision visant à couvrir tous les établissements scolaires du second degré, couplée à la décision de retirer les Conseillers techniques de réseaux des établissements, le tout sans remplacement des départs à la retraite, imposent un redéploiement à moyens constants des effectifs du SSFE 13 impactant fortement la charge des secteurs des ASS.

Cette nouvelle répartition impose un temps de présence de l’Assistante sociale sur établissements scolaires, défini par des coefficients de pondération affectés aux effectifs d’élèves des établissements. Les conséquences de cette clé de répartition qui plus est inadaptée, sont dramatiques :

* Des réductions de temps de présence d’ASS dans quasi l’ensemble des établissements scolaires du second degré. Notre établissement n’aura plus que …. jours de présence contre …. Jours auparavant
* Des secteurs alourdis pour une majeure partie des professionnels.les du SSFE 13 qui passeraient de deux à trois établissements.
* Des changements de secteurs imposés à des personnels qui connaissent leur public, leur terrain, leurs partenaires et qui sont impliqués dans des projets d’établissement.

Alors que le département ne compte que 93 ETP d'assistant.es socia.ux. les pour plus de 202 établissements, imposer sans réelle concertation une nouvelle répartition à moyens constants témoigne du peu de cas que fait M. l’IA-DASEN des Bouches-du-Rhône des familles en difficultés pour lesquelles le recours aux services sociaux de l'établissement de leurs enfants, leur accompagnement, leur soutien et leurs conseils sont une nécessité quotidienne, ainsi que du manque de prise en compte de la réalité des situations de protection de l’enfance et de santé mentale dégradées qui existent quels que soient les milieux sociaux des familles.

Nous rappelons que les assistantes sociales ont des missions essentielles dans l'accompagnement des élèves au cours de leur scolarité. Le travail social implique des conditions de travail favorables, du temps de présence de qualité, des conditions matérielles d’accueil stables (bureau, téléphone fixe avec ligne directe, ordinateurs avec connexion internet, imprimante individuelle), un secteur décent.

Si tous.tes les élèves devraient pouvoir avoir un égal accès au service social en faveur des élevés dans le cadre de leur scolarité, ce n’est pas aux assistants.es socia.ux.les de s’épuiser à vouloir mener des missions sans les moyens nécessaires pour les exercer  !

Ce n’est pas aux élèves de souffrir d’une présence au rabais au prix d’un saupoudrage dépourvu de sens, pour couvrir l’ensemble du département.

**Les représentants SNES-FSU au conseil d’administration demandent :**

- Le maintien de la couverture existante de notre établissement pour la rentrée 2025 / une meilleure couverture de notre établissement par un renforcement du SSFE 13

- La mise en place d’un véritable travail de concertation sur l’année scolaire 2025/26 entre la DSDEN, les AS et CT de terrain et les OS.

- Le recrutement urgent et massif d’assistants.es sociaux.lespour couvrir l’ensemble des établissements du départements, pour remplacer les départs à la retraite et respecter les aménagements de postes des personnels bénéficiaires de RQTH.